



REGLEMENT SPORTIF
TRIATHLON DEAUVILLE NORMANDIE
EDITION 2022

Version mise à jour le 27 octobre 2021

PREAMBULE

La 11^{ème} édition du **Triathlon Deauville Normandie** (ci-après l'**Evénement**) est organisée du **16 au 19 juin 2022** par la société EX-AEQUO COMMUNICATION, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 € inscrite au RCS de Caen sous le numéro 501 038 467, dont le siège social est situé à Verson (14 790), France, 85 rue de l'avenir (ci-après l'**Organisateur**).

Le présent document définit le règlement sportif de l'Evénement (ci-après le **Règlement**).

Les termes « vous », « votre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur ou comme son parent ou son tuteur légal (de plus de dix-huit (18) ans) si ce participant, ou consommateur est mineur dans son pays de résidence.

Votre inscription à l'Evénement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement.

Il définit les règles générales et les règles sportives de l'Evénement.

Le Règlement vient compléter les Conditions Générales de Vente de l'Organisateur pour l'Evénement, les Conditions d'Utilisation de la plateforme d'inscription en ligne dénommée *njuko* (ci-après **njuko**), accessibles à l'adresse <https://www.njuko.net/cgu/1>.

En cas de contradiction entre les termes des Conditions d'Utilisation de *njuko* et le présent Règlement, il conviendra de faire prévaloir les termes de ce dernier.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour le Règlement à tout moment ; veuillez le consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'Evénement <https://triathlondeauville.com/>. En cas de modification importante des Conditions Générales de Vente et/ou du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par courrier électronique à l'adresse email renseignée sur *njuko*.

En cas de modifications, il sera appliqué, à chaque demande d'inscription, les conditions générales de vente en vigueur au jour de la demande d'inscription.

ARTICLE N°1. FEDERATION FRANCAISE DE TRIATHLON

Le Triathlon de Deauville est organisé sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon. De ce fait, le règlement général de la FFTRI vient compléter celui-ci sur les points non évoqués.

L'arbitrage est composé de juges arbitre de la F.F.TRI dont le pouvoir de décision est sans appel.

ARTICLE N°2. LES EPREUVES

Le **Triathlon Deauville Normandie** comporte 5 épreuves adultes et 4 épreuves enfants :

NOM DE L'ÉPREUVE	FFtri	Catégories acceptées en individuel	Départ	DISTANCE Natation/vélo/CàP
Full Distance	XXL	Sénior / Vétéran	Vendredi 17 juin à 06h30	3.8km/180km/42km
Longue Distance	L	Sénior / Vétéran	Samedi 18 juin à 14h30	1,9km/90km/21km
Distance Olympique	M	Junior / Sénior / Vétéran	Dimanche 19 juin à 15h00	1.5km/40km/10km
DO 750	M	Junior / Sénior / Vétéran	Dimanche 19 juin à 08h30	750m/38km/10km
Découverte	S	Cadet / Junior / Sénior / Vétéran	Samedi 19 juin à 09h30	300m/23km/5km
MiniKids	-	Poussin	Samedi 19 juin	50m/2km/200m
MiniKids	-	Pupille	Samedi 19 juin	100m/2km/400m
TriKids	-	Benjamin	Samedi 19 juin	200m/4km/1,6m
TriKids	-	Minime	Samedi 19 juin	200m/4km/1,6m

ARTICLE N°3. SECURITE DES EPREUVES

Tout triathlète détectant une anomalie sur le parcours de la compétition, pouvant porter atteinte à la sécurité des triathlètes, est tenu d'en informer l'organisateur. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui serait donnée par l'organisateur.

La sécurité sur les épreuves est assurée par l'Organisateur sous le contrôle des services de l'Etat compétent. Le service médical est assuré par des associations de protection civile.

Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un participant pour des raisons médicales. En aucun cas, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée par le participant n'ayant pu finir sa course, à la suite d'une décision de mise hors course prise par ces services généraux.

ARTICLE N°4. ACCES AU SITE ET SECURITE

L'introduction sur le site de l'Événement (le parcours, ainsi que ses abords, y compris les SAS de départ et d'arrivée) de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite.

Pour accéder au site de l'Événement et pouvoir participer à l'Événement, le participant reconnaît et accepte expressément que l'Organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité, lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels. Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès à l'Événement (entre autres, le Village Tri Expo Deauville, le parcours, ainsi que ses abords, y compris les SAS de départ et d'arrivée) ou la poursuite de la course aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'Événement, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de la course, la circulation et/ou la sécurité des autres participants ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion politique, philosophique ou religieuse susceptible de porter atteinte à l'image de l'Événement ; comportement anormal, déplacé ou amoral du participant, notamment si celui-ci semble être sous l'empire de drogue ou d'alcool.

ARTICLE N°5. LES BRIEFINGS

Un briefing par épreuve (hors épreuves jeunes) sera organisé par l'organisation pour présenter les épreuves aux concurrents. Ces briefings seront également publiés sur le site web de l'Événement avant la compétition.

Il est fortement recommandé aux participants d'assister aux briefings lors de leurs venues sur le Triathlon Deauville Normandie et, à défaut, de lire attentivement les documents mis à leurs dispositions.

ARTICLE N°6. IDENTIFICATION DES CONCURRENTS

L'organisation fournira à chaque participant :

- un bracelet d'identification avec le numéro de dossard ;
- une puce ;
- deux dossards (les dossards ne peuvent en aucun cas être pliés ou masqués en totalité ou en partie) pour la course à pied et le cyclisme ;
- un bonnet de bain ;
- une planche de stickers pour l'identification des triathlètes et de leurs matériels.

ARTICLE N°7. LE PARC A VELO

De manière générale, seuls les triathlètes de la compétition en cours, l'organisation et les arbitres sont autorisés à entrer et circuler dans le parc à vélos ainsi que dans l'aire de transition.

Chaque triathlète se voit attribuer une place correspondant à son numéro de dossard.

Aucune affaire ne doit être au sol dans le parc à vélos, mais dans le bac fourni. Les triathlètes seront identifiés grâce à leurs bracelets d'identification. Celui-ci sera coupé lors de la sortie définitive du parc à vélos après la compétition.

ARTICLE N°8. LES TRANSITIONS

Deux transitions s'opèrent sur les épreuves :

- de la natation au cyclisme – Transition n° 1 ;
- du cyclisme à la course à pied – Transition n° 2.

A chaque transition, le triathlète devra se changer à côté de son vélo, où un bac identifié lui permettra de rassembler ses affaires de compétition. Seules les affaires de compétition seront acceptées dans le parc à vélos.

Une tente sera mise à disposition pour que les triathlètes qui le souhaitent puissent se changer. L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte de vêtements ou équipement du triathlète.

Transition n° 1 :

- la combinaison de natation ne devra pas être enlevée avant l'entrée dans le parc à vélos ;
- le casque avec la jugulaire attachée doit être mis avant de prendre le vélo ;
- le vélo doit être poussé jusqu'à la sortie du parc à vélos (délimité par une ligne) ;

Transition n° 2 :

- la descente du vélo doit se faire à l'entrée du parc à vélos matérialisé par une ligne ;
- le vélo devra être poussé jusqu'à la place du triathlète.

ARTICLE N°9. PLAN DES PARCOURS

Les plans des parcours seront disponibles en ligne sur <https://triathlondeauville.com/>. Une signalétique spécifique sera mise en place sur les parcours pour guider les participants lors des épreuves et, le cas échéant, leur indiquer une difficulté. Cependant, il est de la responsabilité du participant de connaître le tracé du parcours et, aucune réclamation ne pourra être faite en cas d'erreurs.

ARTICLE N°10. REGLES SPECIFIQUES A L'EPREUVE DE NATATION

Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16 °C et interdit si la température est supérieure à 24 °C. Le port du bonnet de bain remis par l'organisateur, à l'exclusion de tout autre, est obligatoire.

Les triathlètes doivent respecter les consignes des arbitres concernant la mise en place et la position de départ. Tout faux départ (avant le signal) entraîne la disqualification immédiate.

Le port du bonnet de bain de l'organisation est obligatoire.
Les aides à flottaison (tuba, palmes, etc.) sont interdites.

En cas de mauvais temps, la décision de prendre le départ de la natation sera prise quinze (15) minutes avant le départ.

Le départ pourra être décalé jusqu'à deux (2) fois (x) trente (30) de minutes, avant l'éventuelle annulation de l'épreuve.

Si celle-ci venait à être annulée en raison des conditions climatiques, un parcours de course à pied viendra remplacer la partie natation. La compétition pourra se disputer sur l'épreuve de vélo et de course à pied. Dans ce cas, le tracé de vélo et de course à pied ne sera pas modifié.

ARTICLE N°11. REGLES SPECIFIQUES A L'EPREUVE DE CYCLISME

Pour toutes les épreuves, le drafting n'est pas autorisé. En cas de non-respect de cette règle, les participants se verront infliger un carton bleu. De ce fait, la distance minimale entre les vélos est (se mesurant entre la roue arrière du vélo et la roue avant du vélo qui suit) :

- Full Distance : dix (10) mètres
- Longue Distance : dix (10) mètres
- Distance Olympique : sept (7) mètres
- DO750 : sept (7) mètres
- Découverte : sept (7) mètres

Pour les épreuves Enfants, le drafting est autorisé.

Le port du dossard sur le dos du concurrent est obligatoire.

Tous les types de vélos sont autorisés sur les épreuves à condition qu'ils respectent les conditions prévues par le règlement de F.F.TRI. Chaque vélo sera vérifié par le corps arbitral à l'entrée du parc à vélos.

Attention, les prolongateurs sont interdits sur toutes les épreuves "jeunes". Le port du casque est obligatoire avec la jugulaire attachée.

Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route, et en particulier, rouler à droite et ne pas couper les virages.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soient une assistance ou un accompagnement par un véhicule motorisé ou non.

Les engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours, sauf dérogation préalable et expresse accordée par l'Organisateur.

ARTICLE N°12. REGLES SPECIFIQUES A L'EPREUVE DE COURSE A PIED

Les participants doivent porter leurs dossards de façon visible sur la poitrine. Si les participants souhaitent le porter via une ceinture, celle-ci doit être attachée à hauteur de taille par trois (3) points au moins.

La tenue de course à pied doit être conforme. Concourir torse-nu, ou avec des bretelles sur les épaules, la tri-fonction ouverte jusqu'au sternum maximum.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soient une assistance ou un accompagnement par une voiture ou une moto.

ARTICLE N°13. LES RAVITAILLEMENTS

Les points de ravitaillements sont installés tout au long du parcours et après la ligne d'arrivée pour l'ensemble des participants.

La composition et l'emplacement précis des ravitaillements sont disponibles sur le site internet de l'organisation accessible via le lien suivant :

<http://www.triathlondeauville.com/>.

ARTICLE N°14. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles, et le cas échéant des poubelles de tri sélectif, seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors-course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

ARTICLE N°15. LES TEMPS LIMITES

Les participants disposeront d'un temps maximum de pour effectuer chaque épreuve jusqu'à la ligne d'arrivée. Tout participant excédant ce temps maximum sera déclassé.

Ils sont disponibles dans la rubrique FAQ du site internet de l'organisation accessible via le lien suivant :

<http://www.triathlondeauville.com/faq/>

Les temps limite ne sont pas prévus pour les épreuves jeunes : l'organisation et le corps arbitral se réserve le droit de disqualifier un enfant si ses temps sont trop importants.

ARTICLE N°16. LE CHRONOMETRAGE

L'Evènement est chronométré grâce à une puce de chronométrage remise au participant au retrait des dossards. Afin de permettre un fonctionnement normal, la puce ne doit pas être pliée ni endommagée.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'Organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. L'Organisateur ne serait en être tenu pour responsable.

Toute absence de restitution de la puce de chronométrage, pour quelle que raison que ce soit, sera facturée quinze (15) euros au participant concerné.

ARTICLE N°17. LUTTE ANTI-DOPAGE

L'Évènement est une épreuve organisée sous l'égide de la F.F.TRI. A ce titre, des contrôles anti-dopage pourront être mis en place lors de l'Évènement. Les participants à l'Évènement s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

Tout refus de se soumettre à un contrôle diligenté ou tout contrôle positif fera l'objet d'une procédure disciplinaire devant la fédération, auprès de laquelle le participant est licencié, ou devant l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, s'il n'est licencié d'aucune fédération.

ARTICLE N°18. LES PENALITES

Les procédures d'intervention des arbitres (avertissement verbal, sanction, disqualification ou mise hors course) sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve, dès le retrait du dossard et jusqu'à la fin de la proclamation des résultats.

Au cours d'une épreuve, un concurrent peut être :

- averti verbalement ;
- sanctionné par :
 - un carton jaune pour une demande de remise en conformité ;
 - un carton bleu pour une pénalité ;
 - un carton rouge pour une disqualification.

Un concurrent peut être disqualifié sans avoir été concerné préalablement par les procédures d'avertissement ou de sanction. Seuls les arbitres officiels de la F.F.TRI, dûment affectés à l'épreuve et revêtus de la chasuble officielle, peuvent appliquer ces procédures.

Les pénalités seront à effectuer dans la tente « penalty box » qui se situe à la sortie de l'aire de transition avant le parcours course à pied.

L'arbitrage est composé de juges arbitre de la F.F.TRI dont le pouvoir de décision est sans appel.

ARTICLE N°19. REGLES SPECIFIQUES A LA PARTICIPATION EN EQUIPE

L'intégralité du présent Règlement s'applique pour la participation en équipe.

Seules les épreuves « adultes » peuvent accueillir une participation en équipe. Une équipe est constituée de minimum deux (2) personnes et de maximum trois (3) personnes, dont l'un des relayeurs pourra effectuer deux (2) épreuves.

Les relayeurs pourront uniquement se passer le témoin dans le parc à vélos. Aucun changement ne pourra avoir lieu pendant une épreuve.

Les relayeurs devront respecter la zone de passage de la puce située entre le parc à vélos et l'aire de transition sous peine de disqualification. Les participants par équipe devront toujours laisser la priorité à un athlète de la course individuelle.

Les concurrents d'un même relais auront la possibilité de franchir la ligne d'arrivée tous ensemble. C'est ainsi que le relayeur natation et le relayeur cyclisme pourront récupérer leurs dotations et leurs ravitaillements final. Ils ne pourront pas être récupérés après l'événement.

Les relayeurs auront également la possibilité de sortir du parc à vélos pendant les épreuves de leurs co-équipiers. Le plan et la procédure spécifique seront communiqués pendant les briefings.

ARTICLE N°20. LES CLASSEMENTS ET REMISES DE PRIX

Les classements seront disponibles sur internet après la course. Les triathlètes auront le délai d'un mois pour contester un classement.

Le *listing* des prix remis est laissé libre à l'organisateur, de manière indépendante aux catégories d'âge de la F.F.TRI.

La participation à la remise des prix est obligatoire – aucun concurrent ne pourra prétendre à l'obtention de son trophée s'il est absent.